

2. COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

	Date de début du premier mandat	Mandats en cours	
		Date de nomination	Date de fin de mandat
ERNST & YOUNG et Autres 1, place des Saisons – 92400 Courbevoie – Paris La Défense 1 Représenté par Gilles Cohen et Jeanne Boillet	6 juin 1998	15 avril 2010	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2015
DELOITTE & ASSOCIÉS 185 avenue Charles de Gaulle – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex Représenté par Thierry Benoit	13 mai 2004	15 avril 2010	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2015

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

	Date de début du premier mandat	Mandats en cours	
		Date de nomination	Date de fin de mandat
AUDITEX 1, place des Saisons – 92400 Courbevoie – Paris La Défense 1	15 avril 2010	15 avril 2010	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2015
M. Denis GRISON 61, rue Regnault – 92075 Paris La Défense	6 juin 1986	15 avril 2010	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2015

2.3. Honoraires perçus en 2012 et 2013

(en milliers d'euros, hors taxes)

	ERNST & YOUNG et Autres				DELOITTE & ASSOCIÉS			
	2013		2012		2013		2012	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
- LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton	1 107	6	1 102	8	745	12	676	11
- Filiales consolidées ^(a)	8 720	51	7 841	54	3 975	62	3 863	64
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes								
- LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton ^{(a)(b)}	2 048	12	636	4	410	6	410	7
- Filiales consolidées ^(b)	1 678	10	1 327	9	992	16	602	10
	13 553	79	10 906	75	6 122	96	5 551	92
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées								
Juridique, fiscal, social ^(c)	3 340	19	3 002	21	264	4	445	7
Autres	268	2	611	4	24	-	30	1
	3 608	21	3 613	25	288	4	475	8
Total	17 161	100	14 519	100	6 410	100	6 026	100

(a) L'augmentation en 2013 provient principalement des travaux réalisés dans le cadre de l'acquisition et de l'intégration de Loro Piana.

(b) Ce montant inclut, en 2013 comme en 2012, les prestations au titre du changement de date de clôture de la société mère Christian Dior SA.

(c) Principalement, prestations d'assistance fiscale hors de France, permettant aux filiales et aux expatriés du Groupe de répondre à leurs obligations déclaratives locales.